

## **Compte-Rendu du Conseil Municipal du** **Jeudi 17 octobre 2019**

Absent : Mr BAINIER.

Absents excusés : Mr LORENZI.

### **1 – Approbation de la révision libre des attributions de compensation (PMA)**

Par délibération en date du 11 juillet 2019, le conseil communautaire de PMA a approuvé la fixation des montants de compensation après évaluation des Transferts de charges selon les règles de droit commun par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Dans un second temps, il a approuvé une fixation libre des attributions de compensation de manière à intégrer les transferts de charge résultant de la prise de compétence « service de secours et de lutte contre l'incendie » (versement d'un contingentement au Service d'Incendie et de Secours (SDIS) et participation aux casernes).

Par la révision libre, le transfert de charges est ramené à 0.

Par délibérations concordantes, il appartient au conseil municipal d'approuver la révision libre des attributions de compensation proposée par PMA.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la révision libre des attributions de compensation.

### **2 - Contrat P@C (Porter une Action Concertée) proposé par le Département avec PMA**

A compter de 2018, le soutien financier accordé par le Département se fait par le biais de contrats établis sur une durée de 4 ans à l'échelle du territoire de chaque Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Concrètement le Département proposera la signature aux communes d'un contrat intitulé P@C (Porter une Action Concertée) qui couvrira le territoire de PMA pour la période 2018 – 2021. Le montant de l'enveloppe financière consacrée au soutien des projets locaux est de 8 100 000€ pour 4 ans soit un montant de 14.50€ par habitant et par an.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ce contrat.

Unanimité.

### **3 – Synthèse comptages entrées de village**

Pour faire suite aux réclamations émises par différents riverains établis aux entrées de village quant à la vitesse de circulation des véhicules, des comptages ont été effectués par la DDT (Direction Départementale des Territoires) pendant la semaine du 18 au 24 juin.

Concernant l'entrée de village côté Saint-Julien, la vitesse moyenne constatée se situe en dessous de la vitesse autorisée. S'agissant des entrées de village côté Laire et Issans, la vitesse moyenne est supérieure à 50km/h (entre 57 et 62 km/h). Le Service Territorial d'Aménagement préconise, dans ce cas, des

aménagements de sécurité destinés à réduire la vitesse des usagers. Contact sera pris avec ce service pour déterminer quels aménagements seront à envisager.

#### **4 – Mobilier salle des fêtes**

Des devis ont été demandés pour le renouvellement des tables et chaises de la salle des fêtes. Après analyse, le matériel de la société SEDI se révèle être le plus adapté pour un coût de 4 007.82€ HT.

Le Conseil valide cette offre et autorise Mme le Maire à passer la commande. Il est à noter que les tables et chaises actuellement utilisées seront transférées dans les locaux de l'école.

#### **5 – Projet hangar rue du Chauffour**

Suite à l'achat par la commune de ce hangar, une commission a été créée pour étudier les destinations possibles de ce bâtiment. Cette commission, réunie en mars 2019, a établi un projet prévoyant un terrain de jeux abrité et des locaux pour le stockage de matériel. Celui-ci a été soumis au service de l'urbanisme pour en déterminer sa faisabilité.

Après étude de ce projet, il ressort que ce hangar se situant en zone agricole du PLU, l'occupation et l'utilisation pour une aire de jeux est interdite dans cette zone. Le stockage de matériel est quant à lui autorisé.

#### **6 -Toiture cidrerie/distillerie**

Mme le Maire fait remarquer que la toiture de la cidrerie/ distillerie est en très mauvais état, des infiltrations d'eau ont fortement endommagé la charpente au-dessus de la partie distillerie. Des devis ont été demandés pour procéder à sa réparation. S'agissant d'un bâtiment communal, cette opération est éligible au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Ces travaux feront l'objet d'une programmation au budget 2020 mais, pour des raisons de délai (dossier à déposer avant la fin de l'année), la demande de subvention peut d'ores et déjà être sollicitée.

Elle demande au conseil municipal l'autorisation de faire la demande de subvention.

Unanimité.

#### **7 – Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD)**

Le FSL et le FAAD sont des dispositifs qui s'inscrivent dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPDD). Le FSL permet le financement des aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie, d'eau...). Le FAAD a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ces fonds sont alimentés par la contribution du Département, de différentes structures œuvrant en matière de logement, ainsi que de la participation volontaire des communes. La participation attendue est de 0.61€/habitant pour le FSL et de 0.30€/habitant pour le FAAD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas contribuer à ces fonds cette année.

## **8 – Informations et questions diverses**

### Réhabilitation de la fontaine :

Les appels d'offres sont en cours.

### Syndicat de l'eau ISSANS / RAYNANS :

Suite à la loi NOTRÉ, la compétence « eau potable » est reprise par Pays de Montbéliard Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et entraîne ainsi la dissolution de ce syndicat.

### Elections municipales 2020 :

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

### Gardes communautaires :

La commune a décidé d'adhérer au service « gardes nature » mis en place par PMA dans le cadre du projet de mutualisation. Ce service sera disponible compter de novembre 2019.

### Site internet :

Mme le Maire a relancé les personnes en charge de ce dossier. Elle souligne qu'il est désormais indispensable de se doter d'un moyen de communication informatique.